



Mayenne Nature Environnement

Association créée en 1982. Reconnue Entreprise Sociale et Solidaire.
Agréée au titre de la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature.
Habilité à prendre part au débat sur l'environnement.

16, rue Auguste-Renoir – 53950 LOUVERNE - Tel : 02 43 02 97 56
mayenne.nature.environnement@wanadoo.fr / mayennennatureenvironnement.fr

Déposition de Mayenne Nature Environnement à l'Enquête Publique concernant le programme d'actions dans le cadre du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin de la VAIGE 2017-2021, présenté par le Syndicat de Bassin de la VAIGE

à l'attention de Monsieur Michel THOMAS, commissaire enquêteur désigné par Monsieur le Préfet de la Mayenne

Sur un plan général, Mayenne Nature Environnement se réjouit et encourage les actions qui visent à améliorer la structure des berges, à aménager des abreuvoirs, poser des clôtures, restaurer ou conserver les fonctionnalités de la végétation rivulaire pour améliorer la continuité écologique (transit sédimentaire des cours d'eau, et circulation des espèces aquatiques), à améliorer la qualité du lit mineur des cours d'eau par l'aménagement de franchissements du cours d'eau, la gestion des encombres.

A ce titre, Mayenne Nature Environnement est favorable au programme des travaux du Contrat territorial volet milieux aquatiques dans la perspective de l'application de la réglementation récente sur les cours d'eau au titre de l'article L 214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement.

Sur le détail des projets, Mayenne Nature Environnement constate que les choix techniques d'aménagement proposés par le Syndicat résultent de compromis entre, maintien des usages, amélioration de la qualité morphologique du cours d'eau et restauration de la continuité écologique.

Le programme d'actions présenté par le Syndicat du Bassin de la VAIGE s'inscrit pleinement dans la réglementation actuelle d'atteinte du bon état écologique de la VAIGE. Rappelons que ce sont les Pays de la Loire qui affichent la plus mauvaise note car seulement 11 % des cours d'eau sont jugés en bon état. La situation est donc préoccupante dans notre région.

Pour atteindre cet objectif de nombreux travaux sont nécessaires afin de réduire les pressions sur nos Bassins (le diagramme REH présente p 7 de la note de synthèse) nous démontre bien le niveau d'altération des milieux.

Le Syndicat de Bassin de la VAIGE propose un programme ambitieux en termes financier et de travaux qui permettront par les nombreuses actions souhaitées d'améliorer les compartiments :

- Lit mineur (renaturation du lit, actions sur les berges, actions sur les ouvrages),
- Lit majeur (renaturation du lit, suppression de plan d'eau, reconnexion d'annexe hydraulique),
- Débit (action sur les Ouvrages, renaturation du lit, reconnexion d'annexe hydraulique)
- Continuité (action sur les Ouvrages),
- Ligne d'eau (actions sur les Ouvrages),
- Berges ripisylves (renaturation du lit, actions sur les berges)

Actions sur les Ouvrages

Rappelons que les principaux impacts de ces ouvrages sur les cours d'eau comme la VAIGE sont :

- **La création de tronçons d'eau stagnante.** A l'amont des ouvrages la vitesse de circulation de l'eau est pratiquement nulle, la rivière perd son caractère d'eau courante, l'eau devient stagnante.
- **Une modification des caractéristiques physiques du cours d'eau.** La ligne d'eau ne suit plus la pente du fond de la rivière. De plus, les sédiments étant retenus par le barrage ou le seuil, la pente du fond de la rivière se modifie aussi : exhaussement à l'amont des ouvrages, abaissement à l'aval. L'érosion progressive et régressive sculpte le lit des cours d'eau.
- **Une entrave à la libre circulation des espèces aquatiques entre l'amont et l'aval du cours d'eau :** Toutes les espèces de poissons ont besoin de circuler sur un linéaire plus ou moins long d'un cours d'eau afin d'accomplir leur cycle de vie : reproduction, alimentation, croissance... C'est particulièrement vrai pour les espèces amphihalines mais ça l'est aussi pour des espèces qui migrent uniquement en eau douce. Or les possibilités de déplacement des espèces sont fortement réduites en raison des obstacles à l'écoulement et surtout de la segmentation des cours d'eau induite par la succession d'obstacles. La progression vers les lieux de reproduction et de croissance sont très difficile voire impossible. Il en résulte une nette diminution des effectifs et une réduction du renouvellement des populations. La fragmentation des habitats empêche tout échange génétique d'une même espèce ce qui augmente les risques de pathologie et limite la recolonisation de sites « orphelins » ou dégradés par une pollution.

MNE tient cependant à faire une remarque :

La mise en place de passes à poissons doit demeurer une exception réservée aux cas techniquement complexes ou réglementaires, compte-tenu du coût de ces équipements et du maintien d'une zone influencée en amont des ouvrages.

Les dispositifs de mise en place de franchissements piscicoles, d'effacement ou remplacement d'ouvrages, du fait de la complexité de ces dispositifs (conception, mise en œuvre, fonctionnement), et du résultat contrasté de ces équipements – trop forte sélectivité bien souvent- sur certaines espèces, Mayenne Nature Environnement souhaite la création, soit d'une commission de suivi qui associe les maîtres d'ouvrages

des projets (privés ou collectivités publiques), des spécialistes dans ces domaines (Service technique du Syndicat, Onema, Fédération de Pêche, Autres ...) et un maître d'œuvre pour l'exécution des travaux.

- **Une modification des débits à l'aval des ouvrages :** la stagnation de l'eau en amont des ouvrages favorise l'évaporation de l'eau. Sur la Vaige le linéaire non influencé retrouvé après travaux est de 12164 m (*tableau 30 p 92*) : si l'on applique le ratio d'évaporation en Mayenne de 033 l.s-1/ha (étude débit réservé SOGREAH – Vicoin 2011) Cela pourrait représenter un gain de débit d'environ (12164*6= 7.3 ha) **2.4 l.s-1** : Le QMNA 5 (débit minimum mensuel se produisant au moins une fois tous les 5 ans) sur la VAIGE est de 8 l.s-1 (*données banque hydro*) le gain estimé de 30% est donc non négligeable.
- **Une dégradation de la qualité de l'eau :** Quand les eaux courantes sont transformées en eaux stagnantes, cela provoque une augmentation de la température de l'eau, qui favorise les phénomènes d'eutrophisation rendant vulnérable le milieu aux proliférations d'algues très souvent du fait d'un apport en éléments nutritifs (phosphore, azote...)
- **La dégradation de la biodiversité.** Tous ces ouvrages ont un impact sur le milieu physique, soit directement en transformant le milieu, soit indirectement par la variation artificielle des débits qui conduit à l'uniformisation des milieux toujours néfaste à un bon état de biodiversité.
Les actions ambitieuses déjà portées par le Syndicat dans le précédent Contrat Restauration Entretien comme l'aménagement de l'espace naturel dans la Commune de Sablé sur Sarthe ou la suppression du plan d'eau de la BAZOUGE de CHEMERE démontrent par les suivis réalisés le bien-fondé de ces opérations :

Pour SABLE S/ SARTHE : progression de la densité de poissons (87.2 individus pour 100m² en 2012 : Etat initial puis après travaux : 215 en 2013 et 270 en 2015). La richesse reste stable mais certaines espèces emblématiques font leur apparition comme la Vandoise ou le Barbot Fluviatile) La richesse et les effectifs en taxons polluosensibles sont également en progression avec en 2013, 7 taxons et 42 individus, en 2015, 12 taxons pour 93 individus.

Pour la BAZOUGE de CHEMERE : la pêche électrique de suivi avant travaux et celle exercée cette année après suppression du plan d'eau montre une amélioration notoire de la situation (la note a progressé d'une classe de qualité), même si les travaux ne sont pas encore terminés. En effet les écoulements courants retrouvés ont permis à des espèces comme le vairon ou la loche franche de faire leurs apparitions. Les populations de chevaines et de gougeons ont également augmenté.

Les résultats de ces indicateurs biologiques montrent bien une amélioration de la situation après travaux même si ces deux exemples représentent qu'une infime partie du territoire du Bassin Versant de la VAIGE. Les travaux prévus sur les 20 ouvrages complexes permettront un gain écologique non négligeable.

La rivière VICOIN en Mayenne possède un faible débit d'étiage comme la VAIGE, aujourd'hui 90% des ouvrages ont été aménagés par le Syndicat du Bassin du VICOIN et les suivis réalisés montrent une amélioration forte du milieu (augmentation des densités d'anguille, augmentation du nombre d'espèces piscicoles, etc...).

Ces abaissements vont également permettre aux zones humides latérales de gagner en fonctionnalité. En effet Les obstacles à l'écoulement du cours d'eau bloquent le processus de battement des nappes et de restitution. L'eau est alors stockée en amont de l'ouvrage et les échanges entre les annexes hydrauliques et le cours d'eau sont bloqués. Des zones humides artificielles peuvent se créer en périphérie du cours d'eau, liées à la fréquence des débordements en période de hautes eaux. Cependant les zones humides ainsi créées présentent généralement un moindre intérêt sur le plan écologique. De plus, ces zones ont souvent perdu leurs fonctions traditionnelles : abandon des prairies au profit de cultures (maïs...), drainage du sol par les peupleraies, fermeture ou artificialisation du milieu...

Les zones humides naturelles fonctionnelles retrouveront leur rôle d'éponges caractérisées par des processus saisonniers d'humidification et d'assèchement liés aux variations du niveau de la nappe dont elles dépendent. La richesse végétale et faunistique de la zone humide dépendra des variations du niveau d'eau de la zone humide car chaque espèce a une « hydro-période » favorable. Les zones humides alluviales (annexes hydrauliques, ripisylves, prairies inondables, etc.) représentent donc une grande variété de milieux qui se traduit par une diversité biologique exceptionnelle.

Actions sur les berges (pose d'abreuvoirs et de clôtures)

Ce programme permettra de limiter considérablement les apports de MES et de bactéries dans la rivière. Une étude menée par la CATER de Basse-Normandie en 2004 a démontré que les concentrations en « Escherichia coli » (bactéries intestinales) sont 800 fois plus importantes en aval d'un abreuvoir sauvage qu'à la normale. Cette situation augmente ainsi que le risque lié à la consommation de l'eau par le bétail, les bovins qui consomment une eau saine ayant une croissance de 23 % supérieure aux autres.

Actions sur les Ruisseaux notamment les Têtes du Bassin Versant + VASSE, DORAT et BURU.

Trop peu considérés par les hommes, les têtes de bassin versant, riches en petits cours d'eau, mares et zones humides, sont pourtant des territoires essentiels dans le fonctionnement du cycle de l'eau. De ces têtes de bassin versant, appelés aussi « petits chevelus », se forment les premiers cours d'eau, alimentés par les nappes, les précipitations et le ruissellement.

Ces petits bassins ont de nombreuses fonctions, notamment la régulation des flux hydriques (expansion des crues, régulation des débits d'étiages...), des fonctions physiques et biogéochimiques (protection contre l'érosion, épuration des eaux...) ou encore des fonctions écologiques (habitat pour de nombreuses espèces endémiques. Il est donc très intéressant que le Syndicat dans ce volet s'attache à restaurer les principaux petits chevelus de la tête de bassin de la VAIGE (*Ruisseau du Tertre, de la Rotrie, des Osseniens et la Bidaudière*). Les actions prévues comme la recharge en granulats vont pouvoir redonner leur potentialité à ces cours d'eau. En effet ce type de travaux permettra de retrouver des supports de vies et surtout pouvoir redonner de la capacité de régulation des débits, en favorisant les crues sur les champs plus rapidement en hiver.

Les Suivis prévus

De nombreux suivis biologiques sont prévus sur les prochaines années (IBGN, IBD, IPR et suivi morphologique), ces suivis sont très importants pour mesurer l'impact sur le milieu des travaux réalisés, pouvoir communiquer et permettre de continuer les travaux dans un futur programme sur les autres ruisseaux non traités dans ce dossier sur le Bassin Versant de la VAIGE.

Espérons, pour l'atteinte du bon état écologique de la VAIGE, que les propriétaires des terrains où sont destinés les travaux les acceptent.

Pour conclure, Mayenne Nature Environnement approuve les efforts menés par le Syndicat de Bassin de la VAIGE pour limiter les impacts négatifs des ouvrages hydrauliques. Le projet présenté va dans ce sens.

Aussi nous demandons à Monsieur le Commissaire Enquêteur de rendre un avis favorable au programme d'actions présentés dans cette enquête publique dans le cadre du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin de la VAIGE 2017-2021

*Pour Mayenne Nature Environnement
BURBAN Alice, co-présidente,*



Fait le 09/03/2017

Déposé par mail à la Mairie de Meslay du Maine : mairie@ville-meslaydumaine.fr